



Le don testamentaire

Il est simple et peut être modifié en tout temps si votre situation familiale ou financière change. Il permet de faire un don important à votre décès que vous n’auriez pu faire de votre vivant

Le don testamentaire est tout simplement un don fait par testament (legs) à La Fondation du Grand Séminaire de Montréal.

Prévoir un don dans son testament en faveur de la Fondation du Grand Séminaire de Montréal, peu importe la somme, est une belle façon de soutenir les séminaristes et de contribuer à promouvoir la visibilité de l’Église catholique québécoise et préserver notre patrimoine religieux et culturel.

Votre testament est une belle opportunité de témoigner des valeurs qui vous tiennent à cœur, un bel héritage à transmettre. Faire un don par testament ne nécessite pas d’avoir des fortunes à léguer. Chaque don, même avec un héritage très modeste, est un geste qui fait toute une différence.

Il existe plusieurs façons de faire un don par testament pour le bénéfice de la Fondation du Grand Séminaire de Montréal.

**Pour plus d’information, veuillez nous contacter à l’adresse suivante :
donsplanifies@gmail.com**